



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	64	76

DELIBERATION N° DE_2023_092
- Politique de l'habitat – aide au privé – délibération de principe

Date de la convocation
30 juin 2023

Date d'affichage
30 juin 2023

VOTES
EXPRIMES : 70
POUR : 69
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 2 NPPV : 4

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 11 juillet 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER),

Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame A
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame A

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_092-DE

Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER) par Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTTHIEU) par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTTHIEU) par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Richard RENARD (RUE) par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTTHIEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLÉ (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHÉ)

Excusé(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES)

Objet de la Délibération : - Politique de l'habitat – aide au privé – délibération de principe

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

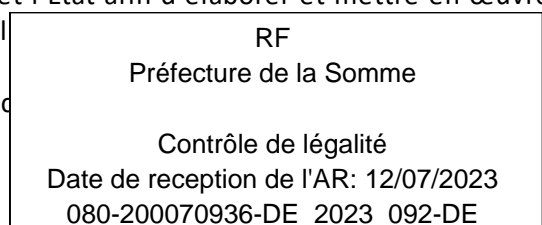
Vu la délibération de la CCPM en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22

Septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération de la CCPM en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la convention signée le 29 juillet 2021 entre la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, les villes de Rue et Crécy-en-Ponthieu, et l'Etat afin d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revital

Considérant l'article L5214-16 du Code Général des Collec



2° Politique du logement et du cadre de vie,

Considérant la politique de lutte contre la précarité énergétique d'ores et déjà menée par la Communauté de communes depuis sa création dans le cadre du programme Habiter-Mieux (abondements financiers aux travaux et caisse de fonds d'avance)

Considérant la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en vue de définir l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un (ou des) dispositif(s) opérationnel(s) d'amélioration du parc privé au sens de l'Anah, sur le périmètre de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre et, sur celui des « Petites Villes de Demain » de Rue et Crécy en Ponthieu en vue notamment d'alimenter l'Opération de Revitalisation du Territoire ;

Considérant l'avis favorable de la conférence des Maires du 21 Juin 2023 validant le principe de la mise en place d'un futur dispositif opérationnel,

Le Président expose au Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a lancé en avril 2022 la réalisation d'une étude pré-opérationnelle visant à calibrer un dispositif d'aides ayant pour but la réhabilitation du parc privé sur le territoire communautaire, avec un focus sur les 2 Petites Villes de Demain : Rue et Crécy-en-Ponthieu.

L'établissement du diagnostic a permis de mettre en avant des problématiques sur l'ensemble du parc privé du territoire et en particulier : habitat indigne et dégradé, précarité énergétique, adaptation au vieillissement, vacance.

Au regard de ces 4 problématiques identifiées, il est proposé de mettre en place sur le territoire communautaire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Revitalisation Rurale (RR) sur l'ensemble du territoire, en articulation d'une convention Opération de revitalisation de Territoire (ORT), (communes petites villes de demain, Rue et Crécy).

L'OPAH RR permet ainsi de proposer un dispositif d'incitation des propriétaires occupants et bailleurs, via un subventionnement des travaux, en complément de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et ce, pour une durée de 5 années.

Les thèmes d'intervention de cette OPAH- RR concerneront :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre la perte d'autonomie,
- la lutte contre la vacance.

Une délibération complémentaire sera présentée au second semestre 2023, afin de proposer la convention d'opération partenariale de l'OPAH-RR qui précise le dispositif opérationnel, c'est-à-dire :

- thématiques retenues,
- périmètre d'intervention,
- objectifs et enveloppes financières consacrés par chaque partenaire en fonction des thématiques,
- mission de suivi/animation.

La période estivale sera consacrée à cette construction de convention, sachant qu'un comité ANAH doit se tenir à échéance de fin septembre et devra approuver en amont le contenu proposé.

Un marché suivra pour le recrutement d'un opérateur, qui sera chargé de la mise en œuvre de cette politique d'aide, au second semestre 2023, avec un démarrage opérationnel espéré début 2024.

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- D'approuver le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Revitalisation Rurale (RR) sur l'ensemble du territoire communautaire pour une durée de 5 années,
- D'autoriser le Président à signer tout document s

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_092-DE

- De mandater le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 69

Farcy Pascal
Balesdent Bruno représenté par Crépin Maurice
Patte Claude
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Hecquet James représenté par Doyer Mathieu
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie Josée
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pecquet Jean Marie représenté par Jacky Thueux
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane
Crépy Yves
Hertault Claude
Forestier Maurice
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
Monflhier Bernard
Basalmo Martial
Pouilly Alain
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_092-DE

Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Lepaysan Joanny
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 1

Sellier Philippe

Abstention : 2

Conty José

Roucoux Annie

Ne prennent pas part au vote : 4

Berthe Antoine

Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine

Ducastel Mesjri Sophie

Carouge Gisèle

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_092-DE

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_092-DE